

**La loi du 2 août 2021 pour renforcer  
la prévention en santé au travail**  
entre progressivement en application  
à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

1<sup>er</sup> AVRIL  
2022

## Le principe de prévention est placé au cœur des missions

des Services de Prévention et de Santé  
au Travail Interentreprises.



# Prévention

## Une approche globale de la santé des travailleurs

y compris en situation de handicap,  
dans une vision décloisonnée de la santé  
au travail et de la santé publique.

Cabinet  
médical



Prévention  
et Santé  
au travail



## Une offre socle de services pour tous



Suivi individuel  
de l'état de santé



Prévention des risques  
professionnels



Prévention de la désinsertion  
professionnelle

## Une offre désormais ouverte aux indépendants

Les équipes pluridisciplinaires jouent  
un rôle clé pour les employeurs, les salariés  
et désormais les indépendants.

• Salariés



+ Indépendants



• Employeurs

**Une certification  
des Services de  
Prévention et de  
Santé au Travail  
sécurise ces  
évolutions**

 **Organisme  
indépendant**



**Le passeport  
prévention  
assure le suivi  
des formations  
en santé  
et sécurité  
au travail**

PASSEPORT  
PRÉVENTION

